106/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 069-216900092-20261026-106_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE ANSE**

**Séance du 26/10/2026**

**OBJET : Subvention à l'amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute-Silésie**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**
**Nombre de présents : 24**
**Nombre d'exprimés : 28**
**Date convocation : 20/10/2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-six octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.
Etaient présents :
Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Denis CADORET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE
Absent excusé :
Linda BEGGUI donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF
Virginie ETOURNEAU donne pouvoir à Liliane BLAISE
Elodie TEILLERE donne pouvoir à Elodie BENAULT
Marlène CHAUTAIN donne pouvoir à Christophe MONTANTEME
Violette DECHANET absente excusée
Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

La commune de Anse souhaite continuer à s'impliquer dans des actions ciblées entrant dans le champ du devoir de mémoire, et de la sensibilisation des jeunes citoyens aux valeurs de paix et d'humanisme avec une participation au fonctionnement général de l'association et à l'organisation d'un voyage annuel à Auschwitz-Birkenau.

Afin de participer à ce voyage, Daniel POMERET propose de verser une subvention d'un montant maximal de 7 350,00 €, qui donnera droit à maximum 15 places pour le voyage de devoir de mémoire organisé le 4 novembre 2026 par l'association.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

106/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 069-216900092-20261026-106_2026-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**A l'unanimité des votants**

**1°) APPROUVE** le versement d'une subvention de 7350€ à l'Amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie.

**2°) DIT** que les crédits sont prévus au budget

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et l'exécution de la présente délibération

**Le Maire,**
**Daniel POMERET**

MAIRIE D'ANSE (Rhône)

**Le secrétaire**
**Jean-Luc LAFOND**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*